



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-023-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 février 2016. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

02-024-16 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

02-023-16 Ouverture de la séance

02-024-16 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

02-025-16 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

02-026-16 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour l'année 2016

5. Sécurité publique

02-027-16 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal

6. Développement communautaire

7. Urbanisme

7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7.3. Autres sujets

02-028-16 Octroi de contrat pour des services professionnels visant la préparation d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord (PPU)

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses

02-029-16 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2016

02-030-16 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques 2016-2017

8.2. Conclusion de contrats

02-031-16 Prolongation d'une année au contrat de service de coupe de gazon dans le quartier nord pour la saison estivale 2016

8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

8.5. Autres sujets

9. Environnement

02-032-16 Événement mondial « Une heure pour la terre » -
Édition 2016

10. Développement économique et touristique

02-033-16 Demande d'adhésion à l'association des plus beaux
villages du Québec

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

02-034-16 Adoption des comptes

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de
mandats

12.2. Opérations Immobilières

02-035-16 Avis d'imposition de réserve pour des fins de réserve
foncière – Partie du lot 1 559 478 du cadastre du
Québec

12.3. Autres sujets

02-036-16 Participation des membres du conseil municipal aux
assurances collectives contractées par la Ville

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

02-037-16 Avis de motion du règlement numéro 788-1 modifiant
le règlement de taxation numéro 788 afin de
déterminer le coefficient applicable et d'imposer un
nouveau mode de tarification de l'eau

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

02-038-16- Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 23 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 40 et s'est terminée à 20 h 23 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de poste vacant – en lieu de taxes payé par le fédéral; • Le comité de développement économique est-il toujours en vigueur; • Vente d'alcool au Carnaval vs coût du permis d'alcool; • Montant réel du manque à gagner suivant le transfert de l'hôpital, détail sur le 4 millions \$ indiqué dans le communiqué mensuel du conseil; • Suggère d'abolir la taxe d'eau pour l'inclure aux taxes générales afin que le provincial paye sa part en lieu de taxes;
2 ^e intervenant Organisme environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'une mention sur les mémoires déposés dans la résolution octroyant le contrat à la firme Provencher Roy pour la préparation d'un PPU; • Influence des décideurs politiques sur le travail effectué par les firmes d'urbanisme; • Désire que le mandat donné à la firme d'urbanisme soit public; • Pétition déposée à Pierrefonds pour une protection intégrale du territoire de l'Anse-à-l'Orme;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution 02-028-15 : les études visées dans la résolution ont-elles été effectuées par Hélène Doyon; • Utilisation du résultat des études dans la préparation du nouveau PPU; • Résultats d'une étude environnementale effectuée par un promoteur privé vs résultats de l'étude environnementale effectuée par la Ville – demande une copie de ces études; • Résolution 02-035-15 : le montant des honoraires versé à Bélanger Sauvé – le type de professionnels qui pourraient être requis; • Poursuite contre la Ville de Montréal dans le cadre du dossier rue Sainte-Anne – Phase III vs demande de subvention à la Ville de Montréal pour la maison Michel-Robillard; • Modification de l'identité visuelle de la ville et utilisation du logo; • Transfert de l'hôpital Sainte-Anne : occupation partagée entre vétérans et clientèle de CHSLD – qui sera donc imputable des en lieu de taxes, le fédéral ou le provincial;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de construction et d'enlèvement de la glissade en neige au parc Aumais lors des festivités du Carnaval – considération environnementale quant au transport de la neige; • Transfert de l'hôpital Sainte-Anne : l'impact fiscal du transfert a-t-il été considéré dans le choix des dépenses dans les années futures;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Glissade de neige au parc Aumais – la Ville a-t-elle considérée la construction d'une glissade permanente et plus durable; • Coût des modifications apportées à chaque changement de l'identification visuelle; • Personnes en charge de la négociation dans le cadre du dossier du transfert de l'hôpital; administration municipale uniquement ou implication de madame le maire; • Perte financière quant au transfert de l'hôpital sur la taxe d'eau, est-ce encore le citoyen qui sera redevable dans leur compte de taxes générales;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de l'hôpital : Détail sur le vrai montant du manque à gagner – 3.2 M\$, 3.9M\$ ou 4M\$ - détail sur la différence entre les différents montants exposés par l'administration municipale dans ces communications avec les citoyens - Impact direct sur les taxes pour l'année 2016 et les années subséquentes – Détail quant à l'offre du gouvernement provincial, entente écrite ou verbale, signée ou non et pourquoi – y-a-t-il eu des communications avec les ministres Moreau, Coiteux et Barrette, en personne ou par leurs représentants? – Date prévue pour la réception d'une entente finale avec les différents ministères – Impact fiscal sur le budget d'opération si les en lieu de taxes ne sont pas versés à temps;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de l'hôpital : impact sur les comptes de taxes en 2016 – qui versera les en lieu de taxes entre le fédéral et le provincial – Détails sur le montant de perte de 4 M\$ annoncé par la Ville – L'entente que la Ville a actuellement avec les différents ministères est-elle verbale ou écrite.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-025-16 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2016;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

02-026-16 Orientation du conseil sur les sujets discutés aux séances du Conseil d'agglomération pour l'année 2016

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues de son Conseil municipal;

ATTENDU QUE seul le maire peut participer aux rencontres mensuelles du Conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération pour l'année 2016, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors des réunions, et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

02-027-16 Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal
--

ATTENDU la résolution 01-005-16 autorisant l'achat de radio-émetteurs par la Ville;

ATTENDU QUE l'implantation d'un système évolué de radiocommunication est actuellement en cours sur le territoire de l'agglomération de Montréal (ci-après nommé le « SÉRAM »);

ATTENDU QUE dans le cadre du projet SÉRAM, la Ville de Montréal a lancé un appel d'offres (no. 12-12217) en octobre 2012 pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales (ci-après nommés les « TDU »);

ATTENDU QUE la firme Motorola a remporté ledit appel d'offres et que le contrat lui a été octroyé le 20 juin 2013 (ci-après nommé le « Contrat »);

- ATTENDU QUE le Contrat prévoit la possibilité pour les Villes liées d'acquérir des TDU et autres accessoires du catalogue soumis par Motorola, et les services de support et de maintenance qui leur sont reliés, ainsi que des accessoires du catalogue soumis par Motorola;
- ATTENDU QU' en vertu du Contrat, Motorola s'est engagée à offrir les mêmes biens et services aux Villes liées qui signeraient la présente entente, et ce, aux mêmes conditions que celles fournies à la Ville de Montréal, Motorola s'étant engagée à agir avec ces Villes liées exactement comme si elle transigeait avec la Ville de Montréal en respectant notamment toutes les conditions de l'appel d'offres # 12-12217;
- ATTENDU QUE les Villes liées assurent elles-mêmes leurs besoins en matière de radiocommunication vocale;
- ATTENDU QUE les Villes liées désirent acheter des TDU et autres accessoires prévus au Contrat en vue d'utiliser le SÉRAM et souhaitent également obtenir les services de support et de maintenance de la part de Motorola;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal est disposée à acquérir auprès de Motorola les TDU et autres accessoires nécessaires pour permettre aux Villes liées d'utiliser le SÉRAM sur leurs propres territoires;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal est également disposée à acquérir, pour une période de cinq (5) ou dix (10) ans, selon les besoins de chacune des Villes liées, les services de support et maintenance offerts par Motorola dans le cadre du Contrat;
- ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de signer une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. URBANISME

7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. **AUTRES SUJETS**

02-028-16 Octroi de contrat pour des services professionnels visant la préparation d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord (PPU)

ATTENDU QUE dans le l'objectif d'établir les grandes orientations d'un PPU futur pour le secteur nord, la Ville a complété une première phase préparatoire par le biais d'études dont le sommaire a été présenté aux citoyens le 20 mai 2015 par la présentation du scénario potentiel d'aménagement;

ATTENDU les mémoires déposés par les citoyens et les gens intéressés relativement à l'élaboration d'un nouveau PPU;

ATTENDU QUE dans une seconde phase préparatoire, la Ville a tenue des ateliers-citoyens de mai 2015 à juin 2015;

ATTENDU QUE la prochaine étape est de débiter la préparation d'un PPU en tenant compte de toutes les informations recueillies dans le cadre des phases préparatoires et dans ce contexte, nous devons retenir les services d'une firme d'urbanisme;

ATTENDU QUE le développement du Secteur Nord est un enjeu majeur pour la Ville et nous devons être en mesure de bénéficier de l'expertise d'une firme qui est reconnue dans la préparation d'un programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE la firme retenue a non seulement le mandat de rédiger un PPU pour le secteur nord, mais encore, celui d'effectuer une révision complète des règlements d'urbanisme en vigueur afin que ces derniers concordent avec les règles édictées au nouveau PPU ainsi qu'au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 14 janvier 2016 ;

2886

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a évalué les offres le 21 janvier 2016 et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels visant la préparation d'un PPU pour le secteur nord à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer à la firme Provencher Roy Urbanisme Inc. un contrat de services professionnels visant la préparation d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord et des règlements de concordances afférents.

D'autoriser la dépense d'un montant de 40 241,25 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-131-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

02-029-16 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2016
--

ATTENDU QUE la Ville requiert un contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux incluant l'ensemble des travaux relatifs à l'entretien général du réseau routier municipal, en excluant la pose d'asphalte froide en saison hivernale et toute réfection majeure du réseau routier;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

02-030-16 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques 2016-2017

ATTENDU QU' en procédant à une collecte des matières organiques, la Ville réduit le volume d'enfouissement des déchets ultimes contribuant ainsi à atteindre les objectifs prévus dans le Plan de développement durable relativement à la gestion des matières résiduelles;

2887

- ATTENDU QUE la Ville est admissible à des subventions approximatives de 50 000 \$ par année grâce à son taux élevé de diversion des déchets;
- ATTENDU QUE le contrat octroyé pour la collecte et le transport des matières organiques vient à échéance le 31 mars 2016;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite aller en appel d'offres pour un contrat d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement d'un an;
- ATTENDU QUE l'appel d'offres vise les résidences unifamiliales et les 4 logements et moins, les campus de John Abbott et Mc Gill ainsi qu'un projet pilote d'un an pour les logements de 5 unités et plus sur la rue Maple et sur l'avenue du Pacifique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières organiques pour une année, soit jusqu'au 31 mars 2017, avec possibilité de renouveler le contrat pour une année additionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

<p>02-031-16 Prolongation d'une année au contrat de service de coupe de gazon dans le quartier nord pour la saison estivale 2016</p>

- ATTENDU QUE la résolution 03-072-14 accordant le contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier nord pour les saisons estivales 2014-2015 avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle;
- ATTENDU QUE la Ville est satisfaite jusqu'à présent des travaux exécutés par la compagnie *Les Entreprises Graceland*;
- ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de prolonger d'une année additionnelle le contrat de service de coupe de gazon du quartier nord pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

De prolonger pour une année le contrat de service de coupe de gazon du quartier nord avec la compagnie *Les Entreprises Graceland*.

D'autoriser la dépense d'un montant de 21 902,61 \$, taxes incluses, pour l'année 2016, à même le poste budgétaire 02-701-50-528 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. ENVIRONNEMENT

02-032-16 Événement mondial « Une heure pour la terre » - Édition 2016

ATTENDU QUE le 19 mars prochain, de 20h30 à 21h30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2016 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (WWF);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU' en 2015, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

De confirmer la participation de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature, qui se tiendra le samedi 19 mars 2016 de 20h30 à 21h30.

Que le conseil municipal invite les commerces et les citoyens de la Ville à se joindre à « Une heure pour la terre 2016 » et à éteindre leurs lumières au cours de cet évènement.

Que tous les services municipaux de la Ville soient invités à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de « Une heure pour la Terre 2016 » sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**02-033-16 Demande d'adhésion à
l'association des plus beaux
villages du Québec**

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire déposer une demande d'adhésion à l'Association des plus beaux Villages du Québec;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue serait la première et l'unique ville sur l'île de Montréal à obtenir cette accréditation;
- ATTENDU l'emplacement géographique longeant le canal du lac Saint-Louis, les paysages distinctifs et les caractéristiques architecturales uniques du noyau villageois de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE l'Association est un réseau de municipalités dont une partie du territoire renferme un ou des noyaux villageois ou hameaux représentatifs de l'occupation humaine sur le territoire du Québec, tant dans ses aspects géographique qu'historique et culturel, et présentant des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage de grande qualité;
- ATTENDU QU' en obtenant l'accréditation de cette association, la Ville sera également reconnue par l'Association des plus beaux Villages de la Terre;
- ATTENDU QUE les objectifs culturels et touristiques de l'Association des plus beaux Villages du Québec sont les suivants :
- Promouvoir dans les municipalités villageoises du Québec la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et historique et la qualité du paysage;
 - Promouvoir le réseau de ses membres sur le plan touristique pour favoriser le développement économique;
 - Développer entre ses membres une fierté et un sentiment d'appartenance et provoquer l'émulation chez les non-membres;
 - Susciter entre ses membres des échanges de renseignements, de méthodes et de solutions techniques, financières, réglementaires ou administratives permettant d'accomplir sa mission;
 - Représenter les intérêts de ses membres auprès des autorités gouvernementales, des organisations supra-municipales et para-municipales ou de toute autre organisation;
 - Coopérer avec toute autre organisation poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires au Québec;

2890

- Coopérer avec toute organisation de l'extérieur du Québec présentant des intérêts et des objectifs communs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à soumettre une demande d'adhésion à l'Association des plus beaux Villages du Québec pour le secteur sud de la Ville.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 200\$, taxes en sus si applicable, à même le poste budgétaire 02-620-00-699 du fonds général, pour effectuer la demande d'adhésion.

D'autoriser la dépense d'un montant de 3 853,75 \$, taxes en sus si applicable, à même le poste budgétaire 02-620-00-699 du fonds général, pour adhérer à l'Association des plus beaux Villages du Québec, si la demande de la Ville est acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. AUTRES SUJETS

02-034-16	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 février 2016 :

587 156,46\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2016 :

196 053,31\$

Total :

783 209,77 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 janvier 2016 :

210 361,60 \$

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE**12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

02-035-16	Avis d'imposition de réserve - Aménagement d'un centre multifonctionnel – Partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié le 21 mars 2014 à l'encontre du lot 1 559 478 du cadastre du Québec un avis d'imposition d'une réserve aux fins d'y aménager un centre multifonctionnel;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de renouveler pour une période de deux ans cet avis d'imposition d'une réserve;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'aménager un centre multifonctionnel sur une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue autorise par la présente, le renouvellement, pour une période de deux ans, de l'avis d'imposition d'une réserve publié à l'encontre d'une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre François Houle et portant le numéro 1566 de ses minutes, aux fins d'y aménager un centre multifonctionnel, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24).

De mandater le cabinet BÉLANGER SAUVÉ aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis de renouvellement de l'avis d'imposition de réserve, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

D'autoriser le directeur général à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution.

D'autoriser le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis à même le poste budgétaire 02-140-00-412 du fonds général.

D'autoriser la greffière ou le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12.3. AUTRES SUJETS

02-036-16 Participation des membres du conseil municipal aux assurances collectives contractées par la Ville

ATTENDU QUE l'article 464 de la *Loi sur les cités et villes* autorise les membres du conseil municipal à participer, tant qu'ils demeurent en fonction, aux mêmes conditions que celles applicables aux fonctionnaires et employés cadres de la Ville, aux assurances collectives contractées par la Ville;

ATTENDU QUE les employés cadres sont couverts par SSQ Groupe financier depuis le 1^{er} janvier 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

Il est résolu

Que les membres du conseil municipal souscrivent aux assurances collectives contractées par la Ville, tant qu'ils demeurent en fonction, aux mêmes conditions que celles applicables aux fonctionnaires et employés cadres de la Ville.

D'autoriser la dépense maximale de 8 400 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-110-00-260 du fonds général, pour des assurances collectives, à l'assureur *SSQ Groupe financier* pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

D'autoriser le directeur général de la Ville à signer tous les documents nécessaires à la mise en vigueur des assurances collectives.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

02-037-16 Avis de motion du règlement numéro 788-1 modifiant le règlement de taxation numéro 788 afin de déterminer le coefficient applicable et d'imposer un nouveau mode de tarification de l'eau

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 788-1 modifiant le règlement numéro 788 afin de déterminer un coefficient supérieur à celui qui est applicable à une municipalité dont le territoire est compris dans l'agglomération de Montréal et afin d'imposer un nouveau mode de tarification de l'eau.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 14 janvier 2016 au 8 février 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-038-16- Levée de la séance

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 34

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10588